

Ce site utilise des cookies afin de vous offrir une expérience optimale de navigation. En continuant de visiter ce site, vous acceptez l'utilisation de ces cookies. ×

[Pour en savoir plus sur comment les désactiver, ainsi que sur notre politique en matière de protection des données](#)

Site officiel

ÉTAT DE VAUD

[vd.ch](#) > [Toutes les autorités](#) > [Grand Conseil](#) > [Séances du Grand Conseil](#)

20_INT_64 - Interpellation Carole Schelker et consorts au nom Groupe thématique au GC "graviers-déchets minéraux" - Béton et granulats: soutenons la production locale !.

Séance du Grand Conseil mercredi 16 décembre 2020, point 2.2 de l'ordre du jour

Texte déposé

Depuis plusieurs semaines, Les « ZADistes » (ZAD Zone à Défendre) occupent la colline du Mormont qu'ils souhaitent sauver afin d'éviter son exploitation de roche calcaire nécessaire à la production du cimentier Holcim.

Derrière cette action, c'est toute une économie qui est attaquée. Parmi elle, les exploitants de gravières et de carrières qui répondent chaque année à un besoin d'intérêt cantonal. Le Plan directeur des carrières (PDCar), qui a pour objectif d'assurer un approvisionnement continu du canton (art. 4, al.2 LCar), rappelle que la LAT impose aux pouvoirs publics de garantir un approvisionnement suffisant en matières premières pour la construction.

Si des alternatives aux matériaux minéraux sont possibles, elles ne sauraient les remplacer pour combler les besoins qui ne cessent d'augmenter en raison de l'évolution positive de la démographie du Canton de Vaud (logements, routes, rails, écoles, gymnases, hôpitaux, etc.) ainsi qu'à l'entretien de nos infrastructures existantes. Ainsi, la consommation vaudoise de granulats naturels nécessaires notamment à la fabrication du béton ou des graves était d'environ de 2 mio de m³ en 2019, dont environ 500'000 m³ ont été importés de l'étranger.

Rappelons que la cimenterie, en plus de produire le ciment nécessaire à la production de béton, valorise thermiquement dans son four de nombreux déchets (notamment terres polluées, solvants, boues de station d'épuration, pneus usagés, bois pollués). Sans la cimenterie, ces déchets devraient être exportés à l'étranger.

Le béton est injustement décrit par certains comme un matériau de construction polluant. Au contraire, comme le rappelait récemment ¹Karen Scrivener, directrice du laboratoire des matériaux de construction à l'EPFL, le béton est le matériau avec les émissions de CO₂ les plus basses. De part sa production locale, il parcourt des distances de transport courtes, est polyvalent et presque entièrement recyclable.

Le béton pourrait certes être remplacé par d'autres matériaux dans certaines constructions (logements par exemple). Les alternatives au béton ne peuvent actuellement pas répondre aux exigences statiques de certaines infrastructures (voies ferrées, constructions souterraines, fondations, tunnels, ponts). Il reste donc un matériau irremplaçable pour l'entretien et le développement de nos infrastructures existantes et planifiées.

Par conséquent, il est irréaliste d'imaginer faire sans le béton ou de faire croire qu'il suffit de décréter vouloir s'en passer pour que d'autres matériaux de construction le remplacent. Au contraire, les différents matériaux de construction doivent être complémentaires et le Canton doit privilégier les ressources qui

existent sur son territoire.

Or la situation est alarmante en ce qui concerne les réserves vaudoises en granulat comme le révèle le rapport 2019 de la DGE – GEODE. En effet, en prenant en considération la dizaine de sites d'extraction en phase de planification, les besoins cantonaux sont couverts jusqu'en 2023 seulement. En y ajoutant le volume d'importation actuel, les besoins cantonaux seraient couverts jusqu'en 2029 environ.

En définitive, sans l'ouverture de nouveaux sites ni de nouvelles autorisations de sites d'extractions délivrées rapidement, le besoin cantonal ne sera pas couvert par les réserves indigènes et l'importation augmentera de manière significative avec les nuisances qui en découlent. Pour mémoire, c'est déjà plus de 52'000 camions venant de France voisine pour plus de 100'000 passages annuels. La fermeture de la cimenterie impliquerait l'importation de ciment et l'exportation de déchets par poids lourds et générerait près de 60'000 passages annuels de poids lourds.

Sans entrer dans les détails, le rapport 2019 de la DGE – GEODE révèle également la situation alarmante des décharges contrôlées pour les matériaux de type A et la situation catastrophique des décharges contrôlées pour les matériaux de type B puisque le Canton de Vaud ne dispose plus suffisamment de sites de comblement pour matériaux inertes. Un rapport mandaté par l'OFEV² vient à cet égard de recommander une valorisation accrue des déchets minéraux en cimenterie comme solution alternative à la mise en décharge des déchets minéraux grâce à leur valorisation en tant que matière première alternative dans la production de ciment. La cimenterie d'Eclépens vient d'ailleurs de construire une nouvelle installation dédiée à valoriser ces matériaux pour économiser la matière première.

Au regard de ce qui précède, j'ai l'honneur, au nom du groupe thématique au GC "graviers-déchets minéraux" de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- Quelles sont les mesures mises en œuvre afin de répondre rapidement à la problématique des réserves en sites d'exploitation de matériaux graveleux et en sites de décharges de type A et B ?
- Dans un contexte de besoins croissants en infrastructures et en logements, par quels moyens le Conseil d'Etat entend-il continuer à garantir une production locale de granulats et béton, matériaux de construction indispensables à nos infrastructures ? Si les besoins cantonaux venaient à ne plus être couverts, quelle est la stratégie du Canton ?

1 Le Courrier, 19.11.2020, *Remplacer le béton par du bois*

2 Energie- und Ressourcen-Management GmbH, 02.2020, *Mischabbruchverwertung in der Schweiz*

Conclusion

Souhaite développer

Liste exhaustive des cosignataires

Signataire	Parti
Jean-Daniel Carrard	PLR
Philippe Germain	PLR

Signataire	Parti
François Cardinaux	PLR
Yvan Pahud	UDC
Josephine Byrne Garelli	PLR
Daniel Develey	PLR
Daniel Ruch	PLR
Pierre-François Mottier	PLR
Jean-Luc Bezençon	PLR
Gérard Mojon	PLR
Circé Barbezat-Fuchs	LIBRE

Secrétariat général du Grand Conseil

Place du Château 6
1014 Lausanne

[r+41213160500](tel:+41213160500)(tel:+41213160500)

[r Visualiser sur la carte](https://www.google.ch/maps/search/Place%20du%20Château%206++Lausanne+Suisse)(https://www.google.ch/maps/search/Place du Château 6++Lausanne+Suisse)

Horaires de fin d'année

Le Secrétariat général du Grand Conseil sera fermé du lundi 21 décembre 2020, à 16h30, jusqu'au lundi 4 janvier 2021, à 8h30.

Nous vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année.